

Chambéry, le 6 novembre 2017

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les enseignants de la
Savoie

Cabinet

Réf n°

Affaire suivie par
Odile GRUMEL, IEN-A

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél.
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

NOTE DE SERVICE

Objet : **Projet d'école 2017-2020**

La note de service, citée en référence, vise à définir les enjeux et la méthodologie du projet d'école. En outre, elle précise les priorités qui vont sous-tendre votre démarche de rédaction.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 détermine les objectifs assignés par la nation à son école : une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun.

Elle conforte la place du **projet d'école** comme outil de mise en cohérence du travail des enseignants au service de la réussite des élèves.

Le bilan de votre précédent projet d'école vous a permis d'identifier les points positifs et les difficultés, au regard des résultats des élèves. Pour la rédaction du projet 2017-2020, il conviendra de tenir compte de l'expérience acquise pour vous inscrire dans la continuité ou en rupture de votre précédent projet.

J'attire votre attention sur le fait que l'efficacité de votre nouveau projet reposera sur l'engagement de l'équipe dans son élaboration, dans sa mise en œuvre comme dans son évaluation.

Pour chacune des priorités que vous définirez, l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques quotidiennes doit être intégré.

Je vous rappelle que la construction du projet d'école comporte 3 moments :

- ✓ Un constat que vous avez déjà réalisé sous forme d'un bilan du précédent projet
- ✓ Une analyse de ces données qui donne lieu à une réflexion collective. Cette étude aboutit à la définition d'axes prioritaires du projet, en référence aux priorités de circonscription.
- ✓ Une déclinaison des axes prioritaires, en objectifs.

Tous les volets (amélioration des résultats, parcours éducatifs, réponse aux exigences d'une école inclusive, vie scolaire) doivent être complétés au regard des besoins des élèves.



Plusieurs mesures d'accompagnement dans sa mise en œuvre peuvent être envisagées :

- Mise à disposition de ressources pédagogiques par l'équipe de circonscription sur une problématique particulière ;
- Accompagnement dans les classes par l'équipe de circonscription (animation pédagogique spécifique pour une équipe d'école) ;
- Proposition d'un « stage école ou de cycle » pour permettre de réfléchir collectivement et de construire une réponse collective à cette problématique.

Vous avez la possibilité de modifier ou de supprimer les actions du projet d'école précédent qui apparaissent dans votre menu déroulant.

Enfin, je vous sais gré de bien vouloir respecter le calendrier suivant :

- Retour des projets d'école pour **le 10 janvier 2018 au plus tard**
- Lecture des projets d'école par l'équipe de circonscription **du 10 au 24 janvier 2018**
- Retour du projet d'école avec avis de l'IEN :

Si l'avis est favorable, la présentation du projet d'école lors du second conseil d'école pourra être envisagé.

Si l'avis est défavorable ou si des remarques appellent à des modifications :

- Retour dans les écoles pour modification
- 2^{ème} navette avec l'équipe de circonscription : **29 janvier 2018, délai de rigueur**
- Retour avec avis de l'IEN **le 9 février 2018** au plus tard pour validation lors du dernier conseil d'école.

Des documents vous sont proposés pour vous aider à l'élaboration de votre projet :

http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/directeurs/org_peda/sommaire.php

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de ce projet.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour faire du projet d'école un instrument efficace de pilotage pédagogique de votre école.

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie - Directeur académique

Frédéric GILARDOT